

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS
VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2019



Convocations adressées le 25 mars 2019

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégué titulaires présents : 9

Nombre de délégués votants : 11

Membres titulaires présents :

M. AUGIS Frédéric, M. FENET Bruno, M. COMMANDEUR Pierre, Mme HAMADI Sabrina, M. BOUYER Gérard, M. ROUSSY Philippe, Mme CHEVILLARD Cécile, M. MICHAUD Patrick, M. LEMOINE Dominique

Membres titulaires excusés :

M. CHEVTCHENKO Jacques, Mme FORTIER Mélanie

Membres suppléants présents :

M. CLEMOT Philippe, M. GIRARDIN Charles représentant Mme FORTIER Mélanie

Pouvoirs :

M. CHEVTCHENKO Jacques a donné pouvoir à M. FENET Bruno

CS 19.04.04 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2019

Monsieur AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2019 qui s'élève à la somme de 4.484.919,34 € dont :

Section de fonctionnement	3.368.127,46 €
Section d'investissement	1.116.791,88 €

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

⇒ **Dépenses réelles** **3.361.700,00 €**

▪ **Charges à caractère général** **61.200,00 €**

Elles concernent :

Indemnité au Trésorier	1.200 €
Cotisations UAF+CRT	5.000 €
Modification des statuts, études juridiques	7.000 €
Prestations de suivi administratif du syndicat	12.000 €
Fonctionnement courant du syndicat	36.000 €

▪ **Dépenses de personnel** **142.000,00 €**

Les dépenses de personnel sont évaluées à 142.000 €, sans augmentation par rapport à 2018.

▪ **Participations** **3.158.500,00 €**

a) Participation au délégataire de la DSP **3.156.000 €**

Aux termes de la convention de délégation de service public signée avec EDEIS, la participation des collectivités se compose de deux parties, l'une correspondant à la subvention d'exploitation, l'autre à la contribution liée au développement, estimée en fonction d'un objectif de trafic.

Pour 2019, le montant total de cette participation s'élève à 3.156.000 € pour un montant 2018 de 3.100.000 €.

b) Elus **2.500,00 €**

Il a été prévu un crédit de 2.500 € de frais de mission des élus.

⇒ **Autofinancement** **6.427,46 €**

Celui-ci est constitué des éléments suivants et génère une recette d'Investissement.

▪ **Virement à la section d'investissement** **5.371,46 €**

Il est effectué un virement à la section d'investissement d'un montant de 5371,46 €.

▪ **Dotations aux amortissements** **1.056,00 €**

B. RECETTES

Les recettes seront constituées de :

- **Excédent de fonctionnement 2018** **27.353,15 €**
- **Redevance domaniale** **5.900,00 €**

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 5.900 €.

- **Participation des membres du syndicat** **3.334.874,31 €**

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de la contribution des membres est arrêté pour 2019 3.334.871,31 €, soit une participation pour chacun des membres du syndicat, en fonction des statuts en vigueur à la date de vote du budget, de :

Tours Métropole Val de Loire	955.774,98 €
Région Centre	955.774,98 €
Département d'Indre et Loire	955.774,98 €
CCI de Touraine	467.549,37 €

II. SECTION D'INVESTIISEMENT

A. DEPENSES

- **Remboursement des avances** **1.111.420,00 €**

En 2017 et 2018, afin que le Syndicat puisse pallier ses difficultés de trésorerie, Tours Métropole Val de Loire, le Département d'Indre et Loire et la Région Centre ont consenti des avances de trésorerie d'un montant de 1.111.420 €.

Les conventions d'avances approuvées, par le Comité syndical, prévoient que le remboursement de ces dernières est exigible avant le 31.12.2019. Il est donc nécessaire d'inscrire cette dépense dans le cadre du Budget Primitif 2019.

- **Acquisition de matériel** **5.000,00 €**

L'équipement des services nécessite l'inscription de 5.000 € de crédits.

- **Reports des dépenses de l'exercice 2018** **371,88 €**

Les reports d'investissement 2018 s'élèvent à 371,88 €.

B. RECETTES

- **Reprise du résultat de l'exercice 2018** **1.110.364,42€**
- **Autofinancement** **6.427,46 €**

- Virement à la section d'investissement	5.371,46 €
- Dotation aux amortissements	1.056,00 €

En conséquence, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le budget primitif pour l'exercice 2019 dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le Comité syndical adopte.

5 votes pour

1 vote contre : Mme HAMADI

5 abstentions : M. BOUYER, M. ROUSSY, Mme CHEVILLARD, M. MICHAUD et M. LEMOINE

Acte exécutoire le08/04/2019..... après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Frédéric AUGIS



DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
DE L'AEROPORT TOURS VAL DE LOIRE

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 04 AVRIL 2019 A 17 H 00
Tours Métropole Val de Loire

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019



	Titulaires et Suppléants	a voté pour	a voté contre	s'est abstenu
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	AUGIS Frédéric			
	CHEVTCHENKO Jacques			
	FENET Bruno			
	Suppléants : DE OLIVEIRA Cédric			
	RITOURET Bertrand			
	Philippe CLEMOT			
REGION CENTRE VAL DE LOIRE	FORTIER Mélanie			
	COMMANDEUR Pierre			
	HAMADI Sabrina			
	Suppléants : GIRARDIN Charles			
	GILLE Jean-Patrick			
	MOULAY Mohamed			
C.C.I. DE TOURAINÉ	BOUYER Gérard			
	ROUSSY Philippe			
	Suppléants : GONZAGUE Bruno			
	ESTIVIN Bernard			
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE	CHEVILLARD Cécile			
	MICHAUD Patrick			
	LEMOINE Dominique			
	Suppléants : GELFI Thomas			
	GINER Sylvie			
	ZULIAN Florence			